

La Plagne Tarentaise,
Le 10/11/2025

Mesdames et Messieurs Les Présidents
D'ASSOCIATIONS

Dossier suivi par Christelle LAISSUS
Ligne directe : 04.79.09.72.07
finance4@laplagnetarentaise.fr

Objet : Demande de subvention 2026

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Depuis le début du mandat, la commune de La Plagne Tarentaise s'attache à soutenir les associations qui font vivre notre territoire. Par leur engagement et leur enthousiasme, elles participent pleinement à la vitalité, à la solidarité et au bien-vivre ensemble. La municipalité renouvelle ce soutien pour l'année 2026, dans le même esprit de confiance et de partenariat.

Si vous le souhaitez, vous pouvez transmettre à la commune une demande de subvention pour 2026, afin qu'elle puisse l'étudier. Pour ce faire, nous avons mis en ligne, sur le site internet de la Mairie www.laplagnetarentaise.fr, les documents à télécharger, nécessaires à la complétude de votre dossier :

- CERFA unique n°12156
- Le contrat d'engagement républicain
- Le règlement de demande de subvention

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, votre dossier devra également comporter :

- Une copie des comptes annuels clôturés en 2025 de l'association,
- Dans le cas où l'association aurait perçu une subvention en 2025, le bilan de ses activités, expliquant comment l'aide attribuée par la commune a contribué à la réalisation des actions et projets.

Nous vous rappelons que, pour bénéficier d'une aide, l'association doit être inscrite au Répertoire National des Associations (RNA) et immatriculée au répertoire national des entreprises et des établissements (répertoire Sirene), géré par l'Insee.

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner votre dossier de demande de subvention 2026, dûment complété et signé, avant le :

31/12/2025

Nous insistons sur l'importance, pour la commune, de disposer d'un dossier complet et de respecter la date limite de remise. Tout dossier incomplet ou remis après la date ne pourra être instruit et présenté au Conseil Municipal.

Au nom de l'ensemble du Conseil Municipal nous encourageons votre esprit associatif et nous vous remercions de votre engagement.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Présidents, en l'assurance de nos salutations distinguées.

L'élú référent « commission sport et association, »
Michel GOSTOLI

Le Maire,
Jean Luc BOCH